

PROJET EDUCATIF

Maison Pour TOUS « La Borderie »

Association

type loi 1908 créée en 1961



Le projet de la Maison Pour Tous vise le bien être, la construction et l'épanouissement de chaque individu, à tout âge de la vie, à travers des espaces d'accueil, de convivialité et de projets. Elle inscrit ses actions sur et autour de la commune de Nilvange.

SOMMAIRE

	Pages
I. Préambule	3
II. Les valeurs éducatives portées par la MPT	4
III. Les grandes orientations la MPT	5
IV. Moyens mis en œuvre pour y parvenir	5-6
1. Les locaux et les espaces ressources	
2. Le budget d'activité	
3. Le personnel	
V. Espaces attribués	6-7
VI. Connaissances et compétences	7-8
VII. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets	8
VIII. Ressources	9

I. Préambule

La Maison Pour Tous est une association d'éducation populaire et d'animation socio-éducative. Créée en 1961, elle a pour but d'animer la vie de la cité.

Ses statuts précisent qu'elle doit travailler dans un esprit de concertation et de développement des hommes et du milieu, qu'elle s'attache à promouvoir et soutenir l'animation socio-éducative, l'action culturelle, les actions pédagogiques et de formation.

Nous touchons un public très large, de 2 à 99 ans, composé de personnes seules ou de groupes, résidant sur la commune de Nilvange.

Plus de 600 personnes adhérentes à la MPT.

Environ 65 % ont moins de 18 ans et 50% résident à Nilvange.

Les quotients familiaux permettent de mettre en place une tarification adaptée aux ressources des familles.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 17 personnes dont 1 membre de droit, 14 membres élus par les adhérents et 2 membres associés.

L'équipe opérationnelle est composée de 10 permanents. L'association fait également appel dans l'année à une dizaine d'animateurs occasionnels pour l'animation des accueils collectifs de mineurs.

Les locaux appartiennent à la Municipalité qui nous verse une subvention annuelle de fonctionnement et avec laquelle nous travaillons toute l'année.

La M.P.T. est affiliée à la **Fédération des Œuvres Laïques de la Ligue de l'Enseignement.**

Elle a obtenu l'agrément « **Jeunesse et Education Populaire** » par le Ministère Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale.

Au fil des années, la Maison pour Tous a mis en place et développé plusieurs actions notamment en direction des enfants et des jeunes :

- ◆ Un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et primaires
- ◆ Un accueil de loisirs 3-13 ans ouvert les mercredis et les vacances scolaires
- ◆ Un espace ados ouvert toute l'année aux 12-17 ans
- ◆ Des ateliers ouverts en période scolaire pour les enfants, adolescents et adultes
- ◆ Des manifestations sur la Commune

II. Les valeurs éducatives portées par la Maison Pour Tous

Elle affirme comme volonté centrale le positionnement de l'enfant et de son territoire au cœur du projet éducatif.

Un travail s'est traduit par un accord sur les valeurs et les acquis éducatifs à promouvoir au travers de toutes les actions, quel qu'en soit le cadre.

La MPT permet la mise en place d'un ensemble d'acteurs mobilisés autour des mêmes objectifs et structure avec cohérence toutes les propositions faites à l'enfant, ou au jeune. Elle favorise l'apprentissage de la vie en société.

Les valeurs et acquis éducatifs ont à prendre en compte la liberté de chaque enfant et jeune, tant dans son développement que dans sa réponse personnelle aux rencontres proposées. Pour se construire, il a besoin des autres parce qu'il est un être social.

Elle agit selon un certain nombre de valeurs :

◆ La laïcité

La Maison Pour Tous est ouverte à tous sans à priori, dans la mesure où chacun s'engage dans le respect d'autrui.

◆ La solidarité

La Maison Pour Tous vise à rendre ses actions accessibles à tous. Elle porte une attention particulière à chaque situation susceptible d'engendrer une exclusion qu'elle soit d'origine financière, sociale, culturelle ou qu'elle relève d'un handicap.

◆ La citoyenneté

La Maison Pour Tous permet à chacun d'être acteur de sa vie mais aussi d'être capable de s'inscrire dans une dimension collective et d'y faire vivre la démocratie.

◆ L'humanisme

La Maison Pour Tous voit en chaque individu une richesse qu'elle souhaite valoriser, faire partager et sur laquelle elle pourra s'appuyer.

◆ La coéducation

La Maison Pour Tous conçoit le temps libre comme un temps éducatif complémentaire de l'école et de la famille. Elle consiste notamment à agir ensemble pour que se créent, l'échelle du territoire, de véritables convergences éducatives.

III. Les grandes orientations de la MPT

Orientation 1 : Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs

Objectif 1 : « Découvrir les différentes formes de pratiques sportives »

Objectif 2 : « Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques »

Objectif 3 : « Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage »

Orientation 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité

Objectif 1 : « Favoriser le brassage interculturel, inter-générationnel »

Objectif 2 : « Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective »

Objectif 3 : « Préparer les responsables associatifs de demain »

IV. Moyen mis en œuvre pour y parvenir

1. Les locaux et les espaces ressources

- Les locaux mis à disposition de notre association par la Municipalité :

Le siège social (1 rue Victor Hugo) comprenant un secrétariat, 2 bureaux, une salle de réunion, une salle de détente, un vestiaire, une salle d'archives, 5 salles d'activités, une salle de repos, une salle de restauration pour les maternels et une pour les plus de 6 ans, d'une cuisine et des sanitaires. A cela se rajoute une cour extérieur fermée et un préau.

- Les locaux mis à disposition ponctuellement par la Municipalité à notre association :

- 3 salles de sports
- Salle Pierre Mellet
- Salle polyvalente

- Les espaces ressources :

- La Médiathèque
- Le complexe sportif Lucien Noirot
- Le city stade

2. Le budget d'activité

Il est annuel et alloué aux deux types de secteur. Il se décompose de la manière suivante :

- Une subvention de fonctionnement allouée par la commune au secteur adulte à laquelle viennent s'ajouter les cotisations des différents membres.
- Une subvention d'équilibre dans le cadre du contrat enfance et jeunesse ainsi que la participation des familles et des organismes divers.

3. Le personnel

- Une directrice responsable de l'ensemble de la structure et disposant d'un BPJEPS
- Une équipe d'encadrement composée d'une coordinatrice permanente disposant d'un BPJEPS, de 5 animateurs BAFA et dont 2 BAFD, et de personnels vacataires dont le nombre peut varier selon les actions décidées.
- Un secrétariat comprenant une secrétaire chargée de la trésorerie, de la comptabilité et des inscriptions diverses.
- Un personnel de service composé de 2 personnes (mise à disposition par la Municipalité) pour la réception des plats, mise en place des couvert, service et nettoyage des locaux.

V. Espaces attribués

En application des principes énoncés, la Maison Pour Tous souhaite que les actions correspondent à plusieurs espaces :

◆ Un espace de socialisation et de partage :

Lieu d'échanges, de rencontres, d'ouverture aux autres

Lieu de tolérance, où chaque personne est différente avec son histoire, son environnement

Lieu de respect, avec ses règles mais aussi, à travers les autres, une source de richesse

◆ Un espace de développement de la personne :

Lieu pour grandir, s'épanouir, se construire

Pour les enfants, lieu de rupture avec la famille pour se construire d'autres repères, avec des modes de fonctionnements spécifiques

Lieu de prévention (violences physiques et verbales, dangers domestiques, alimentaire, propriété de son corps...)

Lieu d'écoute et d'accompagnement dans les démarches au cours de la vie

◆ Un espace éducatif :

Lieu pour éveiller la curiosité, comprendre le monde et découvrir des activités variées

Lieu d'apprentissage, d'expérimentations

Lieu de découverte où l'on développe sa créativité, sa curiosité

Lieu de découverte de l'environnement et de sa protection dans une logique de développement

durable

◆ **Un espace pour vivre la citoyenneté :**

Lieu où les enfants peuvent choisir des activités, décider, soumettre des idées tout en leur laissant le temps de grandir, en suscitant l'envie

Lieu de valorisation de projets (les proposer, les construire et les vivre)

Lieu de découverte et d'apprentissage, de compréhension de son environnement civique : connaissance et fonctionnement des institutions, fonctionnement d'une association...

◆ **Un espace de coéducation :**

Lieu intégré dans l'environnement local qui prend en compte les différents partenaires et espaces éducatifs

Lieu qui permet aux parents de vivre des temps de loisirs avec leurs enfants et/ou d'échanger autour de questions éducatives

◆ **Un espace où l'on respecte le rythme de chacun :**

Lieu de détente où le rythme de chacun est respecté.

Lieu d'activités, d'éveil, dont l'organisation doit permettre de s'adapter aux âges et besoins physiologiques de chacun

◆ **Un espace animé par des salariés :**

Lieu où ils font vivre et développent le projet éducatif de Maison Pour Tous

Lieu où les salariés représentent l'image de l'association

Lieu où l'animateur a un rôle d'éducateur, c'est un adulte référent et responsable

Lieu pour les salariés où :

- Le cadre de travail est agréable et respectueux de la législation
- La formation des salariés est continue, mise à jour régulièrement
- Les nouveaux animateurs font l'objet d'un accueil spécifique

VI. Connaissances et compétences

La Maison pour Tous s'appuie pour cela sur des connaissances et compétences liées :

◆ **Aux différents publics**

Tenir compte des différents publics (âges, catégories sociales, cultures ...)

◆ **Aux besoins psychologiques et physiologiques des mineurs**

L'enfant a des rythmes physiologiques dont le respect contribue à la qualité de son développement.

Les équipes d'animation doivent respecter au mieux les rythmes de vie de chaque enfant et des groupes d'enfants à travers les temps de vie quotidienne et temps d'activités.

(Besoins primaires, affectifs, sociaux, hygiène, sécurité, vie en collectivité, autonomie, individuels, d'expression et de socialisation).

- ◆ A la prise en charge d'une personne handicapée

La MPT accueille enfants et adultes y compris les personnes portant un handicap. Cette rencontre est bénéfique pour tous en terme éducatif à la vie collective et de développement individuel. Pour répondre aux mieux aux spécificités des enfants handicapés, il est recommandé de préparer l'accueil. Ce dernier doit se faire de manière concertée et réfléchi avec l'enfant, les parents, les équipes médicales et l'équipe d'animation.

Ce lieu d'accueil doit permettre une pleine accessibilité aux personnes en situation d'handicap : accessibilité au bâtiment, activités adaptés, accueils appropriés, etc.

- ◆ Aux outils et démarches pédagogiques

- ◆ A la démarche de projet et d'évaluation

- ◆ Aux territoires et populations

- ◆ Aux lois et réglementations

- ◆ Aux fonctionnement des institutions et des dispositifs qu'elles conduisent

- ◆ A la gestion d'équipements

VII. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets

1. Instances chargées du suivi du projet éducatif :

Le conseil d'administration est chargée du suivi du projet éducatif. A chaque début d'année, les responsables d'accueil présentent aux membres du CA leur projet d'animation. Cette présentation permet de revenir sur quelques points du fonctionnement des accueils et permet une validation des projets.

2. Evaluation du projet éducatif :

2.1. Evaluation pendant l'action

Lors de l'accueil périscolaire, le responsable organisera des réunions hebdomadaires avec l'équipe d'animation. Ces réunions permettront d'une part de préparer les animations à venir et de faire le bilan des actions réalisées, d'autre part. Des réunions de suivi du projet éducatif seront également programmées durant l'année pour faire le point sur la cohérence des projets d'animation proposés, la motivation de l'équipe, l'intérêt des enfants et le degré d'implications des parents.

2.2. Evaluation après l'action :

Une réunion de bilan est organisée en fin de saison sur la base des observations recueillies auprès des familles, des enfants, des animateurs.

VIII. Ressources

Ses ressources proviennent :

- ◆ De la participation des usagers
- ◆ De la subvention de la Commune de Nilvange pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs, des mercredis loisirs, des ados et des activités adultes
- ◆ Des prestations de service et subvention de la CAF (CEJ)
- ◆ Du Conseil Général de Moselle pour le fonctionnement général de l'association
- ◆ Du Conseil Régional
- ◆ De la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

A Nilvange,

05 septembre 2016

Pour le Conseil d'administration,

Le Président

Fabrice Delle Monache